



DELIBERATION

N° 2017-303

Délibération de la commission de régulation de l'énergie du 21 décembre 2017 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2018 de TIGF

Participaient à la séance : Jean-François CARENCO, président, Christine CHAUVET, Hélène GASSIN, Jean-Laurent LASTELLE et Jean-Pierre SOTURA, commissaires.

1. CONTEXTE

En application des articles L.134-3 et L.431-6-II du code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport (GRT) de gaz doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans ce cadre, la CRE « veille à la réalisation des investissements nécessaires au bon développement des réseaux et à leur accès transparent et non discriminatoire ».

En ce qui concerne le programme d'investissements de l'année 2017 :

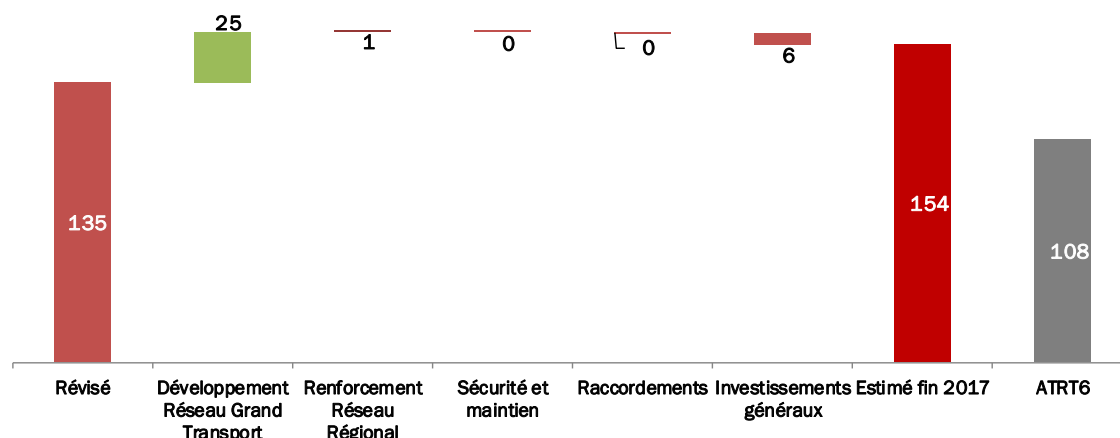
- par délibération du 15 décembre 2016, la CRE a approuvé le programme d'investissements de TIGF pour l'année 2017, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2017, un bilan d'exécution de son programme d'investissements ;
- par délibération du 13 juillet 2017, la CRE a approuvé le programme d'investissements révisé pour l'année 2017 de TIGF.

TIGF a transmis à la CRE son programme d'investissements pour l'année 2018 et a été auditionné le 14 décembre 2017.

2. OBSERVATIONS DE LA CRE SUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2017

Par délibération du 15 décembre 2016, la CRE a approuvé le programme d'investissements de TIGF pour l'année 2017. Celui-ci s'élevait à 108 M€. Le 13 juillet 2017, TIGF a présenté un programme d'investissements 2017 révisé en hausse de 25 % (135 M€).

A fin 2017, TIGF présente un programme d'investissements estimé à 154 M€, en hausse de 14% par rapport au programme révisé à mi-2017.



Le principal écart porte sur les dépenses de développement du réseau principal. Le point de sortie estimé à fin 2017 fait apparaître une anticipation des dépenses de 10 M€ pour le projet Gascogne-Midi et une hausse de 16 M€ pour le projet de l'Artère de l'Adour, en lien avec le règlement du litige de TIGF avec le maître d'ouvrage du projet. Ce montant est cohérent avec celui anticipé et audité par la CRE¹.

Le point de sortie fin 2017 fait également apparaître une baisse des dépenses dans les investissements généraux, qui porte essentiellement sur un glissement des dépenses de SI sur la période 2018/2019.

3. PRINCIPAUX ELEMENTS DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DE TIGF POUR L'ANNEE 2018

Pour l'année 2018, TIGF présente un programme d'investissements qui s'élève à 126 M€. Ce budget est en baisse de 14% par rapport au montant retenu dans la trajectoire des dépenses d'investissements du tarif ATRT6 qui prévoyait un budget de 147 M€.

La ventilation par finalité d'investissement pour l'année 2018 est la suivante :

M€	Prévisionnel 2018
Développement du réseau principal	60
Renforcement du réseau régional	7
Sécurité et maintien	36
Raccordements	2
Investissements généraux	22
TOTAL	126

¹ Délibération du 13 juillet 2017 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2016 et portant approbation du programme d'investissements 2017 modifié de TIGF

Les dépenses de développement du réseau principal s'élèvent à 60 M€, dont 45 M€ pour le projet Gascogne-Midi. Les autres dépenses portent sur la compression supplémentaire à la station de Sauveterre (1 M€) et la compression supplémentaire à la station de AGU (8 M€). Enfin, TIGF prévoit 3 M€ de dépenses pour les études relatives au projet d'interconnexion STEP.

Les dépenses de sécurité et maintien du réseau s'établissent à 36 M€ en 2018. Elles sont stables comparées aux années passées (38 M€ en 2017). Ce montant porte essentiellement sur les canalisations et postes de sectionnements et comprend deux projets (estimés entre 12 et 15 M€) sur les canalisations entre Lacq et Lussagnet et entre Lussagnet et Mouliets. TIGF prévoit également des dépenses pour le projet de renouvellement de la canalisation de Capens-Pamiers (1 M€).

Par ailleurs, TIGF prévoit un budget de 8 M€ pour le renforcement du réseau régional et les raccordements. Un projet de renforcement est en cours sur le réseau régional et concerne le développement de l'antenne Rion des Landes.

Enfin, les dépenses dans les investissements généraux concernent essentiellement les systèmes d'information (16 M€) et dans une moindre mesure des aménagements de sureté sur l'immobilier et les parkings (4 M€).

4. ANALYSE DE LA CRE

4.1 Programme d'investissements 2018

La CRE constate que les dépenses prévues par TIGF pour l'année 2018 couvrent l'ensemble des besoins identifiés. Les projets avancent conformément aux plannings affichés, avec des coûts à terminaison globalement en ligne avec les niveaux attendus.

Projet	Date de la délibération d'approbation	Date de la délibération fixant le budget-cible	Budget initial	Budget cible	Coût à terminaison	Date de mise en service
Renforcement de la compression de Sauveterre	17 juillet 2013	Non concerné	27 M€	Non concerné	24 M€	2017
Renforcement compression d'AGU	15 décembre 2016	15 décembre 2016	25,5 M€	25,5 M€	25,4 M€	2019
Gascogne-Midi	7 mai 2017	30 octobre 2014	152 M€	152 M€	152 M€	2018
Reconstruction de Capens-Pamiers	13 juillet 2017	En cours d'audit	30,4 M€	En cours d'audit	30,4 M€	2021

En ce qui concerne les études pour le projet STEP, la Commission Européenne a accordé une subvention de 50 % des études à TIGF et Enagas. Les dépenses à date de TIGF s'élèvent à 3 M€ pour un budget prévisionnel de 8 M€.

4.2 Approbation de quatre projets de R&I

TIGF demande l'approbation de trois projets dont les budgets unitaires sont inférieurs à 500 k€ :

- Production d'hydrogène et transformation instantanée en méthane à partir du CO2 issus d'autres procédés ;
- Construction d'un démonstrateur de méthanation biologique pour l'enrichissement du biogaz issu de la méthanisation ;
- Agrandissement d'une plateforme expérimentale de pilote de méthanisation.

La CRE approuve ces 3 projets.

TIGF prévoit également le développement d'un projet pilote de rebours Distribution/Transport visant à permettre l'injection de biométhane dans le réseau, soit à Arcachon, soit à Mont de Marsan, pour un budget total de 3 M€ sur trois ans.

La CRE est favorable au développement d'un projet pilote, afin de tester les différentes configurations du réseau dans le cadre du développement de sites d'injection de biométhane. Ce projet réalisé en coordination avec GRDF permettra de fournir un retour d'expérience sur ce mécanisme. La CRE approuve ce projet.

La CRE considère que le lancement d'autres projets rebours ne saurait intervenir avant la définition d'un cadre fixant les règles de déclenchement et de financement de ce projet. Par ailleurs une réflexion plus globale devrait être lancée en parallèle par les GRT et GRD pour évaluer la pertinence économique du rebours par rapport aux alternatives envisageables et ainsi déterminer une méthodologie d'évaluation et d'optimisation des besoins d'installations de rebours.

5. DECISION DE LA CRE

1. En application des articles L.134-3 et L.431-6-II du code de l'énergie, la CRE approuve le programme d'investissements pour l'année 2018 qui lui a été soumis par TIGF. Celui-ci se répartit de la façon suivante :

M€	Prévisionnel 2018
Développement du réseau principal	60
Renforcement du réseau régional	7
Sécurité et maintien	36
Raccordements	2
Investissements généraux	22
TOTAL	126

2. Par ailleurs, la CRE approuve :
- a. le projet de production d'hydrogène et transformation instantanée en méthane à partir du CO2 issus d'autres procédés (<500 k€) ;
 - b. le projet de construction d'un démonstrateur de méthanation biologique pour l'enrichissement du biogaz issu de la méthanisation (<500 k€) ;
 - c. le projet d'agrandissement d'une plateforme expérimentale de pilote de méthanisation construite en 2013 (<500 k€) .
 - d. l'installation d'un projet pilote de rebours biométhane du réseau de distribution vers le réseau de transport pour un budget de 3 M€. La CRE considère que le lancement d'autres projets rebours ne saurait intervenir avant la définition d'un cadre fixant les règles de déclenchement et financement de ces projets. Par ailleurs une réflexion plus globale devrait être lancée en parallèle par les GRT et GRD pour évaluer la pertinence économique du rebours par rapport aux alternatives envisageables et ainsi de déterminer une méthodologie d'évaluation et d'optimisation des besoins d'installations de rebours.
3. L'approbation du programme d'investissements ne préjuge pas du traitement tarifaire de ces dépenses.
4. Toute modification du programme d'investissements devra être soumise à la CRE pour approbation.
5. La CRE demande à TIGF de lui présenter, avant le mois de juillet 2018, un bilan d'exécution intermédiaire de la présente décision, comprenant notamment un point d'avancement des principaux projets. TIGF présentera également un point d'avancement de ses projets de R&I.
6. La présente délibération sera publiée sur le site internet de la CRE et notifiée à TIGF. Elle sera par ailleurs transmise au ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire ainsi qu'au ministre de l'économie et des finances.

Délibéré à Paris, le 21 décembre 2017.

**Pour la Commission de régulation de l'énergie,
Le Président,**

Jean-François CARENCO